

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-515 DU 20 OCTOBRE 2000

Chargeant Monsieur Adékpédjou S. AKINDES,
Ministre Chargé des Relations avec les
Institutions, la Société Civile et les Béninois de
l'Extérieur de l'intérim de Monsieur Kolawolé
A. IDJI, Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération, pour compter du 20 octobre 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 20 octobre 2000, Monsieur **Adékpédjou S. AKINDES**, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur **Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 20 octobre 2000

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – CANA 2 –
MAEC 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 16 – Départements 6 –
JORB 1.